



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre d'Etat

Paris, le 25 JUIN 2018

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

à

Mesdames et messieurs les préfets

NOR : INTK1816765J

Objet : Organisation des assises territoriales de l'islam de France

Comme évoqué dans mon discours à l'occasion du dîner de rupture du jeûne organisé par le Conseil Français du Culte Musulman le 12 juin dernier, je souhaite en un moment où notre société est confrontée à des mouvements islamistes radicaux qui, dans leurs discours, appellent à la contestation des valeurs républicaines quand ce n'est pas à commettre des actes terroristes sur notre territoire, faire que soit davantage entendue la voix de la grande majorité des musulmans de France qui ne souhaitent pas voir leur culte dévoyé par une minorité.

Je vous demande donc, en vous inspirant de l'instance de dialogue lancée en 2015, d'organiser dans vos départements une consultation des représentants du culte musulman soucieux de s'inscrire dans cette volonté portée par Aristide BRIAND dès la loi de 1905 dans son rapport à l'Assemblée nationale, présentant cette loi comme une loi de liberté de pratiquer le culte de son choix, pourvu que ce soit dans le respect de l'ordre public, pour mieux organiser l'islam dans le cadre de nos institutions républicaines.

Je souhaite que ces réunions décentralisées soient organisées dans chaque département **avant le 15 septembre prochain.**

1. Les assises territoriales de l'islam de France s'inscriront dans la continuité des instances de dialogue organisées depuis 2015

La première instance de dialogue, en juin 2015, avait abordé des questions aussi diverses que l'image de l'islam en France, la lutte contre les actes antimusulmans, le statut des ministres du culte ainsi que des questions culturelles très concrètes comme l'organisation de l'Aïd-el-kébir et la construction des lieux de culte. Elle a permis des avancées notables, avec notamment le développement des cursus de formation civile et civique, financièrement soutenus par l'État et qui sont, lors de cette année universitaire, au nombre de 17, dont une formation par correspondance. Deux guides pratiques, l'un sur les modalités d'organisation et d'encadrement de l'abattage lors de l'Aïd-el-kébir et le second sur la gestion et la construction des lieux de culte, ont été publiés et largement diffusés à l'été 2016. Fruits d'un travail entre les pouvoirs publics et les représentants des cultes, ils traduisent en actes non seulement un engagement mais également une méthode apaisée de travail en commun pour faire avancer concrètement des dossiers importants, dans le respect des prérogatives de l'État et de la libre organisation des cultes dans notre pays.

De cette première instance est également issue une mission de réflexion de l'inspection générale de l'administration sur le droit funéraire et plus particulièrement sur les carrés confessionnels. Celle-ci a procédé à un état des lieux aussi précis et complet que possible et a mis en valeur que des réponses aux attentes des familles de confession musulmane – regroupements confessionnels, orientation des tombes, création d'ossuaires perpétuels en particulier – ont été largement apportées, sans modification de la loi qui garantit de façon stricte la neutralité religieuse des cimetières depuis la III^{ème} République. Cette mise en œuvre souple et libérale de la loi a produit ses effets et la mission a pu mettre en exergue que la question qui se pose aujourd'hui est d'abord celle de la disponibilité du foncier. Cela montre l'utilité d'approches sereines face à des inquiétudes légitimes, qui existent toujours et dont plusieurs parmi vous se sont encore fait récemment l'écho.

La deuxième instance de dialogue, en mars 2016, a abordé le thème majeur de la mobilisation des acteurs du culte musulman dans la prévention de la radicalisation, et plus spécifiquement dans la dimension religieuse et spirituelle de celle-ci. Elle a permis de constater et d'encourager la volonté d'engagement de nombreux représentants musulmans en la matière, aux côtés des acteurs nationaux, territoriaux et associatifs. Loin de toute stigmatisation, cette journée avait permis d'affirmer la volonté des Français de confession musulmane de refuser la perversion de leurs valeurs et du message de leur religion et d'agir pour lutter contre l'endoctrinement des plus jeunes et des plus fragiles par des organisations fanatiques.

La troisième instance de dialogue, en décembre 2016, a permis de présenter la nouvelle Fondation de l'islam de France, qui venait alors d'être créée, ainsi que les premières conclusions de la réflexion confiée à trois universitaires par les ministères de l'intérieur et de l'enseignement supérieur, sur les enjeux de formation des cadres religieux musulmans et de l'enseignement universitaire de l'islamologie. Plusieurs

universités travaillent depuis à la mise en place de parcours qui donneront accès à l'apprentissage de disciplines variées, non-théologiques, en particulier dans le champ des sciences humaines et sociales. Elles permettront d'enrichir la formation des futurs cadres religieux aux côtés des autres étudiants et professionnels intéressés et s'appuieront sur le réseau dynamique des formations sur le fait religieux et la laïcité.

2. En tenant compte des échéances prochaines de renouvellement des institutions représentatives de l'islam de France, les assises territoriales pourront aborder les thèmes de la gouvernance des lieux de culte, du financement du culte et de la formation des ministres du culte

L'organisation des travaux devra en tout état de cause être conçue pour permettre de donner le plus largement et le plus librement la parole aux personnes invitées, afin de leur permettre d'aborder les questions qui les préoccupent, tout en préservant le caractère ordonné et serein des travaux. Dans le respect des rôles de chacun, vous pourrez faire valoir l'engagement de l'État à leurs côtés, en particulier dans le discours d'ouverture qu'il vous appartiendra de prononcer.

Ce travail de réflexion, parallèle à celui du Conseil français du culte musulman (CFCM) et des conseils régionaux du culte musulman (CRCM) dans la perspective des prochaines élections prévues à la fin du printemps 2019, posera de manière naturelle la question de la représentation. Celle-ci est d'ores et déjà régulièrement soulevée par les acteurs institutionnels du culte eux-mêmes, mais elle l'est plus largement par de nombreux Français de confession musulmane. Alors que la réduction du nombre de régions pose au CFCM et aux CRCM la question d'une redéfinition de leurs circonscriptions et que, dans plusieurs départements, des structures locales de coordination des acteurs du culte se sont mises en place au fil des dernières années, la question d'un échelon de représentation départementale voire métropolitaine se pose avec acuité dans de nombreux territoires. En associant autant que possible le CRCM de votre région, ou ses représentants locaux, vous recueillerez les attentes, les propositions et les commentaires de vos interlocuteurs qui pourront également porter sur les modalités d'organisation du futur scrutin, dans le respect de la responsabilité de ceux qui seront en charge de l'organiser. A côté de la représentation des responsables d'associations gestionnaires, en place depuis 15 ans maintenant, la question de la mise en place d'une structure collégiale ou représentative des ministres du culte, pourra également être légitimement posée.

Par ailleurs, plusieurs chantiers ouverts lors d'une des trois instances conservent une pleine actualité. J'en retiens trois qui pourront être opportunément déclinés à l'échelle de votre département, s'ils constituent localement des sujets de préoccupation ou de travail des acteurs du culte musulman :

- la gouvernance des lieux de culte, pour laquelle la promotion de la distinction des activités cultuelles et socioculturelles doit être poursuivie avec conviction afin de favoriser l'émergence d'un tissu d'associations cultuelles dans le culte musulman. Aborder cette question pourrait également permettre à des acteurs

du culte de réfléchir aux différentes formes de rapprochement qui peuvent exister à l'échelon local (gestion partagée d'un lieu de culte ou d'un projet, mutualisation des opérations de collectes, mutualisation du coût du salariat d'un ministre du culte) et ainsi permettre une meilleure identification des acteurs du culte par les élus locaux ;

- le financement du culte a été abordé lors de la troisième instance de dialogue. Si la réflexion sur l'émergence de structures nationales de soutien au financement du culte n'a pas à ce stade prospéré parmi les acteurs institutionnels, les travaux avaient fait ressortir des attentes réelles chez les acteurs de terrain et mis en lumière des initiatives locales dont une meilleure connaissance permettrait qu'elles soient partagées ou le cas échéant, accompagnées. La réflexion pourrait, le cas échéant, porter sur le choix de l'échelle la plus pertinente, aux yeux des acteurs locaux, pour organiser des structures mutualisées de financement : départementale, régionale ou nationale ;

- enfin, la formation des acteurs culturels, qu'il s'agisse des ministres du culte, des responsables associatifs comme des enseignants en religion, constitue une préoccupation majeure ; un point d'étape et d'avancement sur l'offre de formation existante, les besoins exprimés, et les freins identifiés au développement des formations permettrait le cas échéant de faire émerger des idées d'organisation locale ou nationale auxquelles les pouvoirs publics pourraient, dans le respect du principe de laïcité, apporter leur expertise et leur appui le cas échéant.

Ces thèmes de travail ont aujourd'hui une importance nationale mais ils ne doivent pas constituer un parcours obligé. C'est bien votre analyse locale qui structurera l'instance de dialogue que vous conduirez : au cours d'échanges préparatoires, vous identifierez ainsi les sujets qui, par leur importance ou leur résonance locale, seront abordés. Vous pourrez également au cours des consultations préparatoires et durant les assises elles-mêmes, identifier les acteurs, y compris indépendants des différentes fédérations nationales, qui pourraient être partie prenante d'initiatives nationales en faveur d'une structuration plus large de ce que nous appelons l'islam de France.

3. L'organisation de ces assises devra permettre de représenter l'islam de France dans toute sa diversité

Les assises territoriales, que vous organiserez dans votre département auront pour ambition de faire connaître et de valoriser les initiatives locales prises dans vos départements sur ces grands dossiers d'actualité et de recueillir l'expression des attentes et des propositions des acteurs locaux du culte musulman et de ceux qui s'y intéressent.

En articulation étroite le cas échéant avec les initiatives de concertation émanant des acteurs du culte musulman, à commencer par celles qui pourraient être prises par le Conseil français du culte musulman, il vous appartient d'identifier les interlocuteurs qui pourront participer, selon le format que vous considérerez comme le plus opportun et adapté à la réalité de votre département (ateliers, tables rondes,

alternance de séquences de travail fermées et de restitution plénière), à une séquence qui devra à la fois être l'occasion d'une large consultation mais aussi un lieu de propositions constructives.

A côté des représentants institutionnels qui seront naturellement pleinement partie prenante de cette démarche, il conviendra en effet, autant qu'il sera possible, d'élargir cette consultation, en prêtant attention à la représentation de voix diverses, plus jeunes et plus féminines, mais aussi aux personnes ayant réussi dans la société civile dans les domaines économique, culturel, artistique.

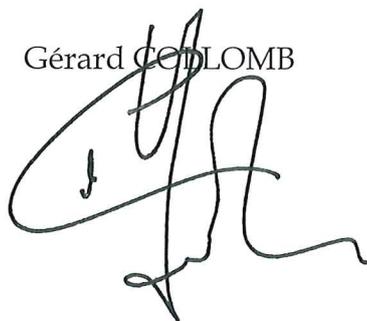
Plus largement, je souhaite que vous puissiez réunir celles et ceux qui, issus de la société civile de la communauté musulmane sont dans vos départements des exemples de réussite. La qualité de cette ouverture sera un des gages du succès de cette initiative, en ce qu'elle tiendra compte de la diversité des musulmans de France.

Il vous appartiendra d'associer tous ceux avec qui un dialogue républicain et citoyen est possible, dès lors qu'ils reconnaissent la primauté des lois et des valeurs de la République.

Votre correspondant laïcité sera la cheville ouvrière de ce processus, en lien avec la DLPAJ (bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr).

Je vous remercie de veiller personnellement au suivi de ces instructions et de me faire remonter vos lignes directrices pour l'organisation de ces assises territoriales dans votre département d'ici le 15 juillet 2018, sous le timbre de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques - sous-direction des libertés publiques - bureau central des cultes.

Gérard COLLOMB

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard COLLOMB', written over the printed name.